

## RENTREE 2017 CALENDRIER DES PASSERELLES ET DE L'AFFECTATION

*Affelnet Lycée*

- ⇒ 2<sup>de</sup> GT vers 1<sup>ère</sup> PRO
- ⇒ 2<sup>de</sup> Pro vers 1<sup>ère</sup> TECHNOLOGIQUE

*Classement sur places vacantes avec avis favorables Chefs d'établissement d'Origine et d'Accueil,*

- ⇒ 1<sup>ère</sup> G ou T vers 1<sup>ère</sup> PRO
- ⇒ 2<sup>ème</sup> année de CAP vers 1<sup>ère</sup> PRO

<b>2<sup>ème</sup> trimestre</b> <i>(février –mars)</i>	Mise en place de stages pour les candidats potentiels
<b>1<sup>er</sup> avril au 14 avril</b>	Recueil des demandes des familles et ouverture des dossiers passerelles par les établissements d'origine <b>2<sup>de</sup> GT vers 1<sup>ère</sup> PRO</b> : copies des 3 bulletins de 3 <sup>ème</sup> et des 2 premiers bulletins de 2 <sup>de</sup> jointes au dossier <b>1<sup>ère</sup> G ou T vers 1<sup>ère</sup> PRO</b> : copies des 3 bulletins de 2 <sup>de</sup> et des 2 premiers bulletins de 1 <sup>ère</sup> jointes au dossier <b>2<sup>de</sup> Pro vers 2<sup>de</sup> GT ou 1<sup>ère</sup>T</b> : tout bulletin de 3 <sup>ème</sup> et de 2 <sup>de</sup> Pro + Avis favorable LP <b>2<sup>ème</sup> année de CAP vers 1<sup>ère</sup> Pro</b> : bulletins des années 1 et 2 de CAP
<b>3 mai</b>	Les LP retournent au SAIO l'estimation des places susceptibles d'être disponibles en 1 <sup>ère</sup> Professionnelle à la rentrée 2017 à savoir = Places en 1 <sup>ère</sup> Bac Pro RS 2016 – (Nb d'élèves 2 <sup>de</sup> Pro encore actifs au 30/03/2017 + estimation des places attribuées aux montants de CAP) <b>Le redoublement est exceptionnel</b>
<b>2 mai au 13 mai</b>	Fin des stages d'observation en LP Après avoir rédigé un avis sur les dossiers, les <b>établissements d'accueil</b> renvoient les dossiers aux établissements d'origine. Visite médicale et Avis de non contre-indication du médecin scolaire à joindre au dossier
<b>18 mai</b>	Transmission à la DSDEN <b>par les établissements d'origine</b> des dossiers papier de leurs candidats Saisie dans Affelnet Lycée par les établissements d'origine des vœux
<b>23 mai</b>	.Après classement, l'IA-DASEN (commission départementale) arrête les décisions d'attribution de bonus élèves en 1 <sup>ère</sup> pro au titre des passerelles : Edition des rejets : Transmission aux élèves et Etablissements. d'origine des avis motivés→ Participation à Affelnet Lycée pour une entrée en 1 <sup>ère</sup> Tn ou 2 <sup>de</sup> Pro
<b>29 mai au 2 juin</b>	Saisie des vœux sur Affelnet lycée
<b>Du 11 au 14 juin</b>	Les conseils de classe de 2 <sup>de</sup> GT des établissements d'origine formulent des propositions d'orientation en réponse aux demandes des familles et le chef d'établissement d'origine arrête la décision d'orientation : <b>obligatoirement en 1<sup>ère</sup> G ou Tn</b> ( <i>même si des vœux voie pro sont formulés</i> ) Les vœux des familles pour la voie professionnelle sont intégrés ( <i>bonus 1<sup>er</sup> vœu</i> )
<b>Jusqu'au 11 juillet</b>	Le chef d'établissement du lycée d'accueil prend les dispositions nécessaires à l'inscription des nouveaux admis en 1 <sup>ère</sup> professionnelle ou Technologique au titre des passerelles.
<b>A la rentrée</b>	Si malgré tout, des places demeurent vacantes et qu'il existe des candidats à l'entrée en passerelle, (RFI, 2 <sup>de</sup> GT) le chef d'établissement d'accueil organise un stage d'accueil et de positionnement. Si nécessaire, l'élève suit un stage de remise à niveau pour combler les lacunes et rattraper les connaissances notamment dans les disciplines professionnelles. Un dossier est établi.
<b>Dans le mois qui suit l'inscription (rentrée)</b>	Le dossier est transmis à l'IEN-ET de la spécialité pour validation et avis pour la commission départementale. L'affectation est prononcée par l'IA-DASEN par délégation du Recteur La DSDEN transmet à la DEC et à l'établissement d'accueil.